

NEWSLETTER

TAXES, JE VOUS ...



AELLA CONSEIL

76 boulevard Exelmans 75016 Paris
Courtage en Assurance et Conseil en Investissement Financier
Inscrit auprès de l'Orias sous le n° 10056683
Inscrit auprès de l'ANACOFI-CIF et ANACOFI - Assurance sous le n° E002691

février 2019

TAXES, JE VOUS...

Tous les ans, une organisation américaine indépendante, The Tax Foundation, se penche sur les politiques fiscales de 35 pays de l'OCDE. Elle produit notamment un classement dont le pivot de l'analyse se traduit par un **Indice international de compétitivité fiscale**. Celui-ci est supposé analyser dans quelle mesure le régime fiscal d'un pays favorise à la fois une croissance économique et des investissements de manière durable. Le rapport examine ainsi 42 taxes ou impôts au sein de cinq catégories distinctes :

- a) Impôt sur les Sociétés
- b) Impôts sur le revenu des particuliers et autres impôts individuels,
- c) Taxes sur la consommation
- d) Impôts fonciers
- e) Traitement des revenus étrangers

Ce document se veut à la fois un comparatif des codes fiscaux des pays développés, un référentiel des modèles à retenir ou à bannir dans le cadre d'une refonte du cadre fiscal, et de manière plus générale une bible de la pensée fiscale positive.

1. De l'efficacité d'une fiscalité performante

La structure du code fiscal d'un pays est un déterminant important de sa performance économique. L'axiome ici défendu est qu'il est facile pour les contribuables de respecter un code fiscal bien structuré et ainsi de promouvoir un développement économique permettant de générer des recettes suffisantes pour les priorités d'un gouvernement. A l'inverse, un régime fiscal complexe et mal structuré peut s'avérer coûteux, fausser la prise de décisions économiques et nuire à l'économie nationale.

Ainsi la réforme initiée en 2010 par la Nouvelle-Zélande est citée en exemple en reprenant les mots du ministre des Finances de l'époque « *Le système fiscal tant pour les sociétés que pour les particuliers rend le système de la Nouvelle-Zélande moins concurrentiel sur le plan international.* ». En remède à cette situation, la Nouvelle-Zélande a décidé de réduire son taux marginal d'imposition du revenu des particuliers le plus élevé de 38 % à 33 %, de recentrer la taxation vers la consommation de produits et services, et de réduire son taux d'imposition des sociétés à 28 %. La Nouvelle Zélande a introduit ces changements dans un régime fiscal qui comportait déjà de multiples caractéristiques concurrentielles jugées favorables comme la non taxation des successions, des gains en capital et l'absence de charges sociales.

A l'inverse, cette Institution brocarde allègrement notre beau pays par une petite pique sympathique : « *Certaines nations, cependant, n'ont pas suivi la tendance mondiale. Au cours des dernières décennies, la France a introduit un certain nombre de changements de politique (fiscale) qui ont sensiblement augmenté les taux marginaux d'imposition sur le travail, l'épargne et l'investissement. Par exemple, la France a récemment institué une surtaxe au titre de l'impôt sur les sociétés, qui s'ajoute à d'autres impôts distorsifs tels que l'impôt sur le patrimoine et l'impôt sur les successions.* »
(Nous voilà habillé pour l'hiver, et c'est pas fini... : NDLR)

Comme abordé dans l'introduction, cet organe d'études a développé un scoring dénommé « **Indice de compétitivité fiscale internationale (ICTI)** » visant à mesurer de quelle manière le système fiscal d'un pays respecte les deux aspects importants de la politique fiscale : la compétitivité et la neutralité. Cet indice comparatif donne une note de 100 au pays jugé le plus vertueux (même s'il n'est pas parfait) au titre de l'impôt concerné, note qui descend pays par pays fonction de l'efficacité ou pertinence comparée du régime fiscal local par rapport à celui en vigueur au sein du pays noté 100.

La philosophie retenue est que dans une économie globalisée, un régime fiscal concurrentiel est censé maintenir les taux marginaux à un bas niveau. Les capitaux étant très mobiles, les entreprises peuvent choisir d'investir dans un certain nombre de pays dans le monde pour trouver le taux de rendement le plus élevé. Cela signifie que les entreprises chercheront des pays avec des taux d'imposition faibles sur les

investissements afin de maximiser leur taux de rendement après impôt. Un pays au taux d'imposition trop élevé conduira les entreprises à l'éviter provoquant un ralentissement de la croissance économique dudit pays. Deuxième effet : les taux d'imposition marginaux élevés peuvent mener à des manœuvres d'évitement fiscal.

Par degré de « toxicité », cette étude positionne l'impôt sur les sociétés comme le plus néfaste pour la croissance économique, les impôts sur le revenu des particuliers et les taxes à la consommation venant loin derrière et les taxes foncières ayant un rôle quasiment négligeables.

Voilà donc pour le credo de la Tax Foundation.

Un **code fiscal neutre** est simplement un code qui cherche à recueillir le plus de revenus avec le moins de distorsions économiques. Cela signifie que qu'il ne favorise pas plus la consommation que l'épargne, comme, par exemple, la mise en place d'impôts sur les investissements et les impôts sur la fortune. Cela signifie également peu ou pas d'allègements fiscaux ciblés (*niches fiscales pourrait-on traduire : NDLR*) pour certaines activités ou secteurs d'activités que ce soient pour les entreprises ou les particuliers.

Ainsi, même s'il existe d'autres facteurs importants pour l'économie d'un pays, la politique fiscale joue un rôle important pour sa santé.

2. Les résultats

Pour tuer tout de suite le suspens, sur les 35 pays de l'OCDE étudiés, la France arrive **bonne dernière**. Le bonnet d'âne vu des USA, donc (*d'où la petite illustration : NDLR*)

Pour les 5 pays les plus vertueux, et par ordre décroissant se trouvent l'Estonie (1^{ère} avec la note de 100), la Lettonie (2^{nde}), la Nouvelle-Zélande (3^{ème}), le Luxembourg (4^{ème}) et les Pays-Bas (5^{ème}). (*Cela commence bien, pourront me dire certains : 2 pays européens proches considérés comme des paradis fiscaux dans les 5 premiers, Luxembourg et Pays-Bas, avec la Suisse en 6^{ème} position pour le fun ! : NDLR*)

Pour les 5 lanternes rouges : Bonne dernière la France, comme évoqué ci-avant, précédée (de loin) de l'Italie, de la Pologne, du Portugal et du Chili !

Parmi les grandes nations : l'Allemagne est 16^{ème}, la Corée du sud 17^{ème}, le Canada 18^{ème}, le Royaume-Uni 23^{ème}, les USA 24^{ème}, le Japon 26^{ème}, l'Espagne 27^{ème}.

Pour la petite histoire, cela fait 5 années de suite que la France tient la dernière position du classement général. Une position stable et ancrée dans le temps (le classement général figure en fin de document).

Venons-en au détail par grandes catégories d'impôts et taxes

Impôts sur les Sociétés

Tous les pays de l'OCDE pratiquent un prélèvement au titre de l'Impôt sur les Sociétés. Mais les taux et base de calcul sont très variables. Du point de vue capitalistique pur et dur défendu par cette Organisation, cet impôt vient diminuer le taux rendement net de l'investissement. Toujours selon ces fiscalistes distingués, celui-ci augmente le coût du capital, ce qui entraîne une baisse des investissements et de la production économique. En outre, l'impôt sur les sociétés peut entraîner une baisse des salaires pour les travailleurs, une baisse des rendements pour les investisseurs, et des prix plus élevés pour les consommateurs (*les GAFAM sont donc des bienfaiteurs de humanité ! : NDLR*).

Bien que l'impôt sur les sociétés ait une incidence relativement importante sur l'économie d'un pays, il génère un revenu fiscal relativement faible pour la plupart des gouvernements.

L'ITCI analyse l'impôt sur les sociétés sous 3 angles :

- Le Taux d'imposition
- La Base de frais déductibles (notion de recouvrement)
- Les « Incitations » fiscales et la complexité

Le **taux marginal d'imposition des sociétés** mesure le taux auquel chaque dollar supplémentaire imposable est imposé. Les taux marginaux élevés d'imposition des sociétés ont tendance à décourager la formation de capital et à ralentir la croissance économique. Les pays où les taux marginaux d'imposition des sociétés sont supérieurs à la moyenne de ceux de l'OCDE reçoivent des scores inférieurs à ceux ayant des taux plus faibles et donc jugés plus concurrentiels.

Le plus faible taux se retrouve en Hongrie avec un taux de 9 %. La moyenne des pays de l'OCDE étudiées s'établit à 23,9 % avec 5 pays en deçà d'un taux de 20 % comprenant l'Irlande (12,5 %), la République Tchèque, la Pologne, la Slovénie et le Royaume-Uni. A l'autre bout de la chaîne, le Portugal (31,5 %) et la France (34,4 %).

Par le terme barbare de **recouvrement**, l'étude essaye de déterminer par pays le pourcentage de dépréciation / amortissement que permet d'appliquer aux actifs la législation fiscale locale venant, de fait, faire plus ou moins varier la base de frais déductibles dans le calcul du résultat fiscal taxable.

En moyenne à travers de l'OCDE, les législations permettent d'amortir 84 % du coût des machines, 47 % du « coût » des locaux et 75 % du « coût » des actifs incorporels. A ce jeu, ce sont l'Estonie et la Lettonie qui sont les plus généreuses, les Etats-Unis positionnés en 4^{ème} position après la Belgique. Les moins généreux en la matière étant le Chili, le Royaume-Uni et le Japon.

Une bonne politique fiscale traite les décisions économiques de façon neutre, n'encourageant ni ne décourageant un secteur d'activité plutôt qu'un autre. Une **incitation fiscale** peut prendre la forme d'un crédit d'impôt, d'une déduction ou d'un taux d'imposition préférentiel qui s'applique à un type d'activité économique, et pas à d'autres. Des dispositions qui faussent les décisions économiques locales. Il en est ainsi de politiques fiscales favorisant les frais de Recherche & Développement ou la notion de « Patent Boxes » faisant qu'un Etat propose une fiscalité moindre sur les revenus issus de Marques et Brevets (notion de propriété intellectuelle).

La **complexité du code** de l'impôt sur les sociétés est quantifiée en mesurant le fardeau de la pratique fiscale imposé aux entreprises. Ces charges sont mesurées par le nombre de paiements effectués pour le paiement de l'impôt ainsi que le temps nécessaire pour se conformer à la taxe (mesuré en heures de temps de conformité par année). L'observation du code fiscal consomme des ressources qui pourraient autrement être utilisées pour l'investissement et les opérations commerciales.

La nation avec le plus grand nombre de paiements d'impôt requis est Israël avec 21. L'Italie suit avec 13, puis le Japon et la Suisse avec 12. La Norvège impose le moins de paiements avec 3. La moyenne dans l'ensemble de l'OCDE est de 8 paiements.

C'est en Israël que le respect de l'impôt sur les sociétés prend également le plus de temps avec 110 heures, suivi du Mexique avec 102 heures au Mexique et les Etats-Unis avec 87 heures. C'est en Estonie que la veille fiscale prend le moins de temps avec 5 heures, suivie de 12 heures pour l'Irlande et de 15 heures pour la Suisse. La moyenne dans l'OCDE est de 44 heures et la France se situe bien en dessous avec seulement 28 heures.

Au global, sur ce poste, c'est au Japon qu'il ne fait pas bon d'être une entreprise avec une dernière place. **La France est avant-dernière**. Notre pays est très pénalisé par le Taux (dernière position) figure en très bonne position au titre de la base étroite de taxation.

L'Irlande est positionnée en 4^{ème} position grâce à son faible taux, la Suisse 6^{ème}, les Pays-Bas 19^{ème}, le Luxembourg 21^{ème}. Les Pays-Bas et le Luxembourg ne seraient donc pas si accommodants que cela de manière globale, si ce n'est vu de notre avant-dernière place.

Impôts sur les Particuliers

Beaucoup de pays, comme les États-Unis, comptent sur les impôts sur le revenu individuel comme source significative de rentrées fiscales. Ces impôts servent tant au financement des politiques générales du pays que de programmes spécifiques comme ceux relevant de la protection sociale (assurance maladie, assurance chômage, retraite...)

Ceux-ci peuvent prendre soit une forme progressive, entendre en cela que le taux de l'impôt augmente fonction des revenus (typiquement l'Impôt sur le Revenu avec la construction d'un barème combinant tranches de revenus et taux différents) soit prendre une forme forfaitaire comme cela est typiquement le cas des charges sociales. Au titre du premier, et en restant aux USA, le barème fiscal américain comporte 7 tranches dont la dernière concerne chaque dollar gagné au-delà de 500 000 USD (600 000 USD pour un couple) au taux de 37 %. Si l'on ajoute les charges sociales et autres taxes locales, le taux marginal peut atteindre 46 %.

Les impôts individuels ont l'avantage d'être transparents. Les contribuables ne peuvent ignorer les sommes ne serait-ce qu'au moment du prélèvement contrairement aux impôts sur la consommation qui sont opaques.

Le côté progressif peut avoir l'effet de décourager le travail : « plus je travaille plus je paye de manière élevée (effet Taux marginal) » mais aussi l'épargne et les investissements si les revenus du capital sont également soumis à l'Impôt sur le Revenu (voire même aux charges sociales).

Le score d'un pays pour son impôt sur le revenu individuel est fonction de 3 sous-catégories :

- Le Barème en analysant aussi bien le vecteur « Taux » (taux maximum par exemple) que le vecteur « Revenus »
- Le phénomène de Double Taxation
- La Complexité.

Au global, sur le mix de ces 3 catégories, la France se place en 34^{ème} position laissant la politesse à Israël pour le titre de plus mauvais élève de l'étude. Mais de manière générale, les grandes puissances économiques sont assez mal placées (Canada 23^{ème}, UK 24^{ème}, Japon 25^{ème}, USA 26^{ème}, Allemagne 28^{ème}).

Au titre du vecteur « Revenus », l'Institution essaye de retranscrire la somme déclenchant le taux supérieur au sein du barème en nombre de fois le revenu moyen du pays. Pour illustration, le Mexique retire une première place en la matière puisque sa dernière tranche marginale s'applique à compter d'un niveau de revenu équivalent à plus de 25 fois le revenu moyen du foyer mexicain. De fait, cela réduit drastiquement le nombre de personnes éligibles à ce taux. Et pour le coup, surprise, la France se distingue en la matière, en étant 3^{ème} en la matière avec un ratio de 15 (juste après le Portugal à 16). A l'inverse, la Hongrie ne pratique pas de barème mais un taux unique (Flat tax) de 33,5 % sur l'ensemble des revenus perçus par un individu, d'où un ratio de 1.

Au titre de la « double imposition », traduction libérale d'imposition sur les capitaux mobiliers, mieux vaut percevoir des plus-values en Belgique où le taux d'imposition est nul qu'au Danemark où ce taux peut atteindre 42 %. La France apparaît se distingue avec un taux de 34 % juste derrière le Chili (35 %). Au titre de la perception de dividendes, mieux vaut vivre en Estonie ou en Lettonie, avec un taux à 0 % qu'en Irlande où ce taux peut atteindre 51 %. La France, avec un taux de 34%, se situe dans le 1^{er} tiers des pays les plus gourmands.

Au titre de la complexité, c'est l'Italie qui remporte la palme haut la main avec 169 heures pour être en mesure d'établir une déclaration de revenus. L'Allemagne arrive 3^{ème} avec 134 heures. La France se situe en milieu de peloton avec 80 heures. Le contribuable le plus heureux en la matière est le luxembourgeois avec seulement 14 heures.

Taxe sur la consommation

Dans l'OCDE et dans la plupart des pays du monde, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est la taxe à la consommation la plus courante. Cependant, de nombreux pays ne définissent pas correctement leur assiette fiscale en exemptant trop de biens ou services les obligeant à augmenter les taux par ailleurs pour percevoir des revenus plus élevés.

Le taux moyen d'imposition à la consommation dans l'OCDE est de 19,1 %. La Hongrie a le taux d'imposition le plus élevé avec un taux de 27 % alors que les États-Unis ont le taux d'imposition le plus bas, avec 7,4 %.

Mais la mesure du seul taux ne suffit pas à l'analyse. Il convient de regarder la base de collecte. Et à ce jeu-là, c'est le Luxembourg qui est le « bon » élève de la classe OCDE avec 100 % de la vente de biens et services soumise à la TVA suivi de la Nouvelle-Zélande avec 97 %. C'est le Mexique qui a la plus mauvaise base de TVA avec seulement 32 % de la consommation couverte. La moyenne de l'OCDE se situe autour de 55 %. A signaler que la France est en deçà avec un taux global de couverture de 48 %. Cela s'explique du fait que la plupart des pays de l'OCDE fixent des seuils d'application de TVA sur les ventes. Cela signifie que les ventes d'articles taxables par une entreprise doivent atteindre une certaine valeur avant que celle-ci soit tenue d'enregistrer et de payer une TVA. Ce qui crée une distorsion entre entreprises de tailles différentes. Le pire élève en la matière est le Royaume-Uni avec un seuil d'exemption mesuré à 121 000 USD. Les 5 meilleurs élèves, n'appliquant pas de telles exemptions, sont le Chili, le Mexique, l'Espagne, la Turquie et les USA. Le seuil d'exemption moyen à travers les pays de l'OCDE se trouve autour de 50 000 USD.

C'est en Suisse qu'il est le plus simple de s'acquitter des formalités de TVA avec 8 heures à y consacrer à l'inverse du Chili où il faudrait 15,5 fois plus de temps en comparaison (124 heures). En moyenne au sein des pays de l'OCDE, l'exercice demanderait 53 heures.

Impôts fonciers

Les impôts fonciers sont des prélèvements gouvernementaux sur l'actif d'un particulier ou d'une entreprise.

« De nombreux impôts fonciers créent des distorsions et compliquent considérablement la vie d'un contribuable qu'il soit particulier ou entreprise. Les successions et les impôts liés engendrent des désincitations contre le travail supplémentaire et l'épargne qui nuisent à la productivité et à la production. Les taxes sur les transactions financières augmentent le coût du capital qui limite le flux d'investissements à ses affectations les plus efficaces. Les impôts sur la fortune nuisent aux capitaux disponibles dans l'économie, ce qui nuit à la croissance économique et à l'innovation à long terme » (clou enfoncé une fois de plus par cette Organisation : NDLR).

Disons-le tout de suite, la France se place bonne dernière à ce sujet avec un score pitoyable de 29 / 100 !

La quasi-unanimité des 35 pays étudiés pratiquent au moins un impôt immobilier à l'exception de l'Australie, l'Estonie et la Nouvelle Zélande. Plus précisément, ces pays se distinguent en ne pratiquant qu'une taxation sur la valeur des terrains en excluant la valeur des constructions qu'ils peuvent abriter.

Parmi les pays les plus gourmands en imposition foncière figurent le Royaume-Uni, la Nouvelle Zélande, les USA et le Canada tous avec un taux de plus de 2 % de la valeur des biens immobiliers. A l'inverse c'est le Luxembourg qui est le plus raisonnable avec un taux inférieur à 0,1 %.

Mais l'imposition sur l'immobilier peut prendre aussi une forme de taxation pure sur le capital. Sous deux formes principales : l'une récurrente avec l'Impôt sur la Fortune et l'autre ponctuelle avec les Droits de Succession au moment du décès. L'un comme l'autre sont jugés nuisibles par la Tax Foundation notamment en raison des stratégies d'évitement qui peuvent être élaborées et qui complexifient le sujet pour un rendement faible.

Sont donc cités en exemple les pays ne pratiquant pas de droits de succession comme l'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Estonie, Israël, la Lituanie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Slovaquie et la Suède. (à remarquer que pendant le même temps le Think Tank français Terra Nova milite pour une augmentation des droits de succession : NDLR).

De l'autre sont pointés du doigt 6 pays avec un impôt sur le capital comprenant l'Italie, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse (au niveau cantonal).

Mais la possession n'est pas la seule source de taxation : les transactions d'achat / vente peuvent donner également lieu à perception de revenus. Sur les 35 pays étudiés seuls 7 ne pratiquent pas de taxation sur les transactions immobilières.

Taxation internationale

Dans une économie de plus en plus mondialisée, les entreprises s'étendent souvent au-delà des frontières de leur pays d'origine pour atteindre des clients partout dans le monde. Par conséquent, les pays doivent définir des règles définissant comment ou si le revenu gagné dans des pays étrangers est imposé. Les règles fiscales internationales portent sur les systèmes et les règlements que les pays appliquent à ces activités commerciales.

La territorialité d'un régime fiscal est mesurée en fonction de la mesure dans laquelle un pays exempte les revenus provenant de l'étranger au moyen d'exonérations de dividendes et de gains en capital.

Lorsqu'une entreprise œuvre dans un pays, ses bénéfices sont taxés localement selon les règles en vigueur dans le pays. Elle peut alors décider de distribuer des dividendes vers sa maison-mère située à l'étranger si tel est le cas. Deux cas de figure peuvent se produire :

- Si l'entreprise-mère est soumise à un régime fiscal mondial, les dividendes perçus sont de nouveau imposés par le pays d'origine de la société mère, moins un crédit d'impôt pour les impôts déjà payés sur ce revenu.
- Si l'entreprise mère est soumise à régime fiscal purement territorial, ces dividendes sont exonérés d'impôt dans le pays du parent

Sur les 35 pays de l'OCDE, 24 pratiquent l'exonération des dividendes issus de filiales hors sol. 6 pays pratiquent une exonération partielle et 5 pratiquent une imposition quasi-globale.

Après l'adoption de la « Tax Cuts and Jobs Act » de Donald Trump, les États-Unis ont en réalité adopté un régime **fiscal international hybride**. Les dividendes provenant de sources étrangères sont certes exemptés, mais de manière plus globale, cette réforme a durci et complexifié le régime fiscal US. Le nouveau système des États-Unis comporte trois volets : le Global Intangible Low Tax Income (**GILTI**), traduisible comme *l'impôt global à faible taux sur les revenus incorporels*, le Foreign Derived Intangible Income (**FDII**) *les revenus intangibles (incorporels) issus de l'étranger* et le Base Erosion and Anti-Abuse Tax (**BEAT**) « *l'impôt de base sur l'érosion et anti-abus* ».

Le **GILTI** est en fait une taxe de 10,5 % sur les rendements supranormaux issus d'investissements étrangers réalisés par des entreprises américaines. Le **FDII** est conçu pour être un taux réduit sur les exportations des entreprises américaines liées à la propriété intellectuelle située aux États-Unis. Ce taux est de 13,125 %. **Associés, le GILTI et le FDII créent un impôt mondial sur les revenus incorporels** (ex. : revenu provenant de la propriété, de la vente, de l'échange ou d'une autre disposition de biens incorporels, de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce, de noms commerciaux et autres).

Le **BEAT** est conçue comme une taxe minimale de 10 % (initialement de 5 % en 2018) sur les produits américains provenant de multinationales américaines dont les recettes brutes sont supérieures à 500 millions USD. La taxe s'applique aux paiements effectués par les grandes multinationales vis-à-vis des sociétés étrangères contrôlées (CFC) si ceux-ci dépassent 3 % des déductions totales prélevées par une société.

Bref, une jolie usine à gaz. **Mais l'important à relever est que cette réforme s'inscrit dans un mouvement de fond de bascule d'une fiscalité mondiale vers un système d'imposition territorial.** Depuis 1990, le nombre de pays de l'OCDE possédant un régime fiscal mondial est passé de 20 à seulement 5.

Sur cette thématique, et suite à cette réforme, les USA n'arrivent qu'en 32^{ème} position (*Nul n'est prophète en son pays, cela est bien connu ! : NDLR*) alors que le Luxembourg est le meilleur élève de la classe. Le Royaume-Uni est 4^{ème}, l'Allemagne 11^{ème}, la Belgique 12^{ème}, le Canada 22^{ème}, la France 24^{ème} et le Japon 25^{ème}.

3. Synthèse

L'ITCI est un classement relatif de la compétitivité et de la neutralité du code fiscal dans chacun des 35 pays de l'OCDE. Il analyse 42 variables au sein des 5 grands aspects de la fiscalité internationale.

L'ITCI est conçu pour mesurer le code fiscal d'un pays sur une base relative plutôt que sur une base absolue. Cela signifie qu'un score de 100 ne signifie pas le meilleur code fiscal possible, mais le meilleur code fiscal parmi les 35 pays de l'OCDE. Le score de chaque pays sur l'ITCI représente sa différence relative par rapport au score du meilleur pays.

Ce sont donc 42 scoring distincts dans les 5 catégories qui ont été réalisés puis compilés par catégories puis réunis en un scoring général.

FIGURE A.
Components of the Index

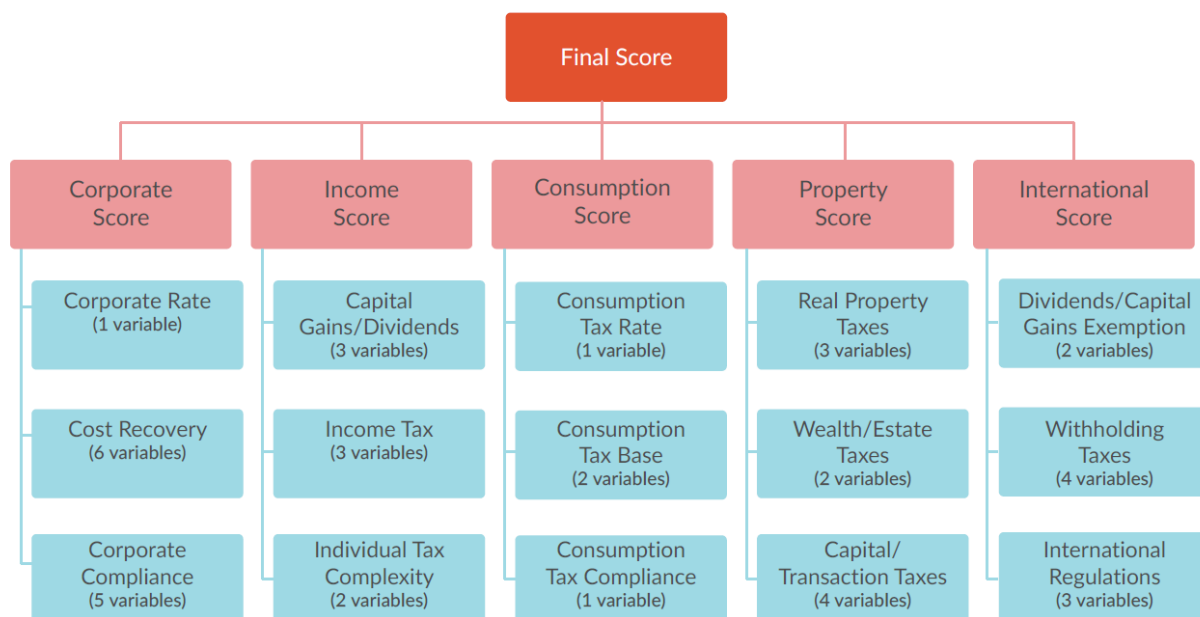


TABLE 1.

2018 International Tax Competitiveness Index Rankings

Country	Overall Rank	Overall Score	Corporate Tax Rank	Individual Taxes Rank	Consumption Taxes Rank	Property Taxes Rank	International Tax Rules Rank
Estonia	1	100.0	1	1	9	1	6
Latvia	2	86.0	2	2	27	6	5
New Zealand	3	83.0	18	3	6	3	15
Luxembourg	4	80.5	21	17	2	18	1
Netherlands	5	77.5	19	8	12	10	3
Switzerland	6	77.0	6	9	1	34	8
Sweden	7	75.0	7	20	16	7	7
Australia	8	72.2	27	19	7	4	17
Czech Republic	9	69.6	8	4	33	13	9
Austria	10	69.6	15	21	10	9	13
Slovak Republic	11	69.4	10	6	32	2	27
Turkey	12	68.8	17	5	24	17	10
Hungary	13	68.4	3	15	34	26	2
Finland	14	67.7	5	27	14	11	18
Norway	15	66.2	13	11	18	24	14
Germany	16	65.3	24	28	11	14	11
Korea	17	64.4	28	10	5	25	31
Canada	18	64.0	22	23	8	20	22
Belgium	19	63.8	23	7	25	23	12
Ireland	20	63.7	4	33	23	12	21
Denmark	21	63.7	14	30	17	8	23
Slovenia	22	63.6	12	12	28	21	16
United Kingdom	23	63.1	16	24	22	30	4
United States	24	61.5	20	26	4	28	32
Iceland	25	60.2	11	31	19	22	20
Japan	26	59.5	35	25	3	29	25
Spain	27	57.4	26	18	15	31	19
Mexico	28	57.2	31	13	26	5	34
Greece	29	51.9	25	14	30	27	29
Israel	30	51.7	29	35	13	15	33
Chile	31	48.3	30	22	29	16	35
Portugal	32	48.2	33	29	31	19	28
Poland	33	47.7	9	16	35	32	30
Italy	34	46.9	32	32	20	33	26
France	35	41.4	34	34	21	35	24

En synthèse, chacun est libre de porter son propre jugement sur l'intérêt et la qualité de cette étude réalisée par la Tax Foundation.

Un Gilet Jaune pourrait trouver que la France pourrait encore faire mieux en cherchant à se positionner en 36^{ème} position sur 35. Mais là je suis médisant.

D'autres peuvent à l'inverse s'arroger ce document pour illustrer que la pression fiscale en France est intolérable et que l'herbe est plus verte partout ailleurs.

En étant plus mesuré, l'on peut en retirer les quelques éléments de réflexion suivants :

- Est-il vraiment normal et souhaitable que la France possède un code fiscal jugé aussi repoussant dans une économie mondialisée ? Sans demander à se situer à la première place du classement, qui tiendrait du paradis fiscal alors, tendre vers une position de milieu de peloton serait un objectif constructif.
- Que penser des « élucubrations » non pas d'Antoine (☹) mais de Gérard Darnin à propos d'une énième réforme des niches fiscales qui de toute façon ne se fera. Pourquoi ? Celles-ci (les 470 pointées du doigt) représenteraient environ 100 milliards € de « cadeaux » consentis aux contribuables soit 150% du produit net de l'impôt sur le revenu (70 milliards €). Une partie de cet argent, même plus ou moins bien utilisée, ruisselle dans l'économie réelle d'où l'extrême difficulté de les faire disparaître. Et sûrement pas d'un claquement de doigt. Dernière chaque niche fiscale, il y a un chien prêt à mordre.
- Pourquoi se focaliser sur l'IFI qui ne rapporte que 1,5 milliard € voire même l'Impôt sur le Revenu avec ses 70 milliards d'euros alors que dans le même temps la TVA permet à l'Etat d'engranger 170 milliards à elle seule talonnées par la CSG avec 120 milliards ? Pourquoi ne pas réfléchir à une réunion de l'IR avec la CSG maintenant que cette dernière pèse plus d'une fois et demi le premier avec un barème redéfini et une remise à plat des niches fiscales qui prises toutes en compte (au nombre de 700) représentent 200 milliards € d'exonération par an ? De ce constat, certains proposent un impôt global au taux de CSG + 15 % après une franchise de revenus de 17 000 €. Simple ! Bon ou pas bon, aux économistes de débattre.
- Le vieux serpent de mer de la Construction unique européenne a de beaux jours devant lui lorsque l'on mesure la disparité entre pays de l'U.E. dans ce domaine oh combien sensible de la fiscalité. Au sein de ce classement, l'on ne peut que relever la fracture entre Europe du Nord et Europe du Sud avec comme de bien entendu les pays méditerranéens dans le peloton de queue.

Source :

- « 2018-International-Tax-Competitiveness-Index »-Tax-Foundation.
- « Les niches à la niche ! Et une flat tax en France ! »